ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —

Départements non limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,50
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	5,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

Le chiffre de 265 millions est adopté par 295 voix contre 249.

M. Pelletan dépose une motion invitant le ministre de la marine à communiqué à la commission du budget un rapport confidentiel du général Voyron.

Cette motion est repoussée par M. Waldeck-Rousseau.

M. Sembat appuie la motion Pelletan ; il fait cette extraordinaire déclaration :

Nous nous réservons, du reste de publier ce rapport nous-mêmes et sous notre responsabilité.

Voix diverses. — Vous le connaissez donc ! Comment ?

M. Sembat. — Demandez donc à certain membre du gouvernement comment les socialistes se sont procuré autrefois des documents utiles. Je ne comprends pas cette attitude de la part d'un Président du Conseil qui compte dans son gouvernement des hommes qui ont publié, avec nous, les documents dont je viens de parler.

M. Ribot intervient pour réclamer énergiquement la vérité sur l'indiscrétion commise.

M. Waldeck-Rousseau annonce qu'une enquête est sur le point d'aboutir et que le gouvernement montrera qu'il n'a pas deux poids et deux mesures.

La motion Pelletan est repoussée par 403 voix contre 107.

Repoussé également un amendement de M. de Ramel tendant à remplacer l'emprunt par une convention avec la Banque de France.

L'article 1er du projet d'emprunt est ensuite adopté et la séance est levée à 7 h.

Séance aujourd'hui.

LES CONGRÉGATIONS

Par 44 voix contre 33 le Conseil municipal de Paris a adopté un ordre du jour de M. Galli favorable aux demandes d'autorisations déposées par les Congrégations.

PETIT CALENDRIER

Mardi 26. — **Saint Martin**, pape et martyr. Ador., Orphée (ador. nect.) ; Avesnes-le-Sec ; Ennetières-en-Pévèle.

Soleil : lever 7 h. 22, coucher à h. 3. — Lune : lever à h. 54 s., coucher 7 h. 35 m.

Mercredi 27. — Fête de la Médaille miraculeuse. — Ador., Illies ; Sailly-Lannoy.

Soleil : lever 7 h. 23, coucher à h. 7. — Lune : lever 5 h. 57 s., coucher 8 h. 44 m.

LETTRE DE S. S. LÉON XIII

S. S. Léon XIII vient d'adresser la lettre suivante à Mgr l'archevêque de Cambrai :

Votre archidiocèse vient de Nous donner une marque éclatante de son affection unanime, en Nous faisant offrir le denier de Saint-Pierre, don spontané de sa générosité. Pénétrés en effet de cette conviction, que le Siège apostolique est dépourvu des biens de la fortune, vous vous êtes appliqués de tout cœur à le seconder dans ses œuvres qui ont besoin du concours et de l'aide de tous les catholiques. Aussi, dans votre zèle et votre empressement unanimes, sommes-Nous heureux de voir la preuve que la piété envers Celui qui par la divine grâce porte les noms de Père et de Docteur de la Sainte-Eglise, est toujours à vos yeux un pressant devoir, et que des obligations et des charges qu'il impose à des Fils, vous vous êtes parfaitement acquittés.

C'est pourquoi l'archidiocèse de Cambrai Nous semble mériter Nos félicitations. Il brille par l'exemple qu'il leur donne, au-dessus des autres. Et Nous lui accordons d'autant plus volontiers ce témoignage de Notre reconnaissance que plus grandes sont les difficultés avec lesquelles l'Eglise romaine se trouve aux prises par suite du malheur des temps. Plaise à Dieu qu'il accroisse votre piété et qu'il la fasse concourir au progrès de la Religion ! Dans ce but, Nous vous accordons affectueusement à vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

ROUBAIX

Les manuscrits ne seront pas rendus — Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

26 novembre 1793. — **La Terreur.** — Sur l'ordre des Représentants du Peuple à Lille, Charles et Isoré, les citoyens Brédart-Dessint, Duhamel, Cornille, Denis Lazaire, Bulteau, Boyaval, Delebecque, Grimonprez, Lebesbre, Descat, sont arrêtés comme suspects et emprisonnés à Lille. *Suspects* sans doute d'être des hommes vertueux et de ne pas applaudir du fond du cœur aux crimes et aux ruines accumulées par les Robespierre, les Fouquier-Tinville et les Dantons.

Le lendemain, plusieurs citoyens honorables de Tourcoing, parmi lesquels se trouvaient les frères Motte-Clarisse et Motte-Florin, précédemment deuxième maire de Tourcoing, vinrent les rejoindre. Tous furent successivement relâchés après plusieurs mois de détention : les derniers dont les deux frères Motte, ne quittèrent la prison que le 14 mai 1794.

Vingt ans plus tard, l'un des fils de M. Motte-Clarisse épousa l'une des filles de M. Brédart-Dessint, et fondèrent la famille Motte-Brédart de Roubaix, qui y a tenu dans notre ville, une si grande place au XIXe siècle tant dans le monde industriel que dans les fonctions publiques administratives, judiciaires et électives ; elle continue à s'y dévouer. Sans parler des ancêtres, nous rappellerons que M. Léon Motte-Descamps a été Président du Tribunal de Commerce, M. Georges Motte préside les Prud'hommes et fait partie de la Chambre de Commerce, M. Eugène Motte est député, conseiller général et membre de la Chambre de Commerce, M. Edouard Motte est conseiller municipal, etc.

Jean Ghislain

LES PRÉVOYANTS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ROUBAISIENS

Discours de M. Edouard Duquenne

Voici le discours qu'a prononcé dimanche M. Duquenne, à la réunion des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens » :

Dans notre dernière assemblée générale, dit-il, je vous ai entretenus du projet de loi sur les retraites ouvrières. Je vous ai dit que les mutualistes français préféraient la liberté à l'obligation.

Depuis une année cette question de retraites ouvrières a donné lieu à un travail considérable.

Par décision de la Chambre des Députés, une enquête sur le projet de loi fut ouverte et une circulaire en date du 9 juillet était adressée par le Ministre du Commerce :

1° aux Chambres de Commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures ;

2° aux Syndicats commerciaux, industriels et agricoles.

Il nous est permis ici de regretter que les sociétés de secours mutuels si intéressées dans cette question n'aient pas été aussi consultées.

Au 15 octobre dernier, 2.200 réponses étaient parvenues au Ministère et l'on peut dire que la presque unanimité n'est prononcée contre le projet Millerand-Guyesse.

Cependant, comme mutualistes, nous devons nous réjouir de ce referendum qui a jeté sur la France entière comme un vent de renouveau en tournant les regards d'un grand nombre de personnes vers nos institutions de prévoyance.

L'enquête sur le projet de loi

La grande majorité des consultations a répondu qu'il fallait s'appuyer sur les sociétés de secours mutuels pour obtenir la solution de la question des retraites.

Parmi les réponses des institutions de nos villes, nous citerons celle de la Chambre de Commerce de Roubaix, qui émet le vœu tendant à ce que l'Etat encourage de plus en plus et par des subsides plus importants les sociétés de secours mutuels de manière à ce qu'elles puissent étendre leur action moralisatrice et obtenir par la liberté de chacun ce que le projet de loi sur les retraites ouvrières attend de l'obligation.

La Chambre de Commerce de Tourcoing pense que pour résoudre cette question de prévoyance il sera plus sage de recourir à l'initiative privée, l'institution des Sociétés de Secours Mutuels a pris ces dernières années un très grand développement et sous cette forme l'idée de prévoyance pénètre de plus en plus dans la classe ouvrière.

Que l'Etat favorise donc par de plus larges subventions les Sociétés de secours mutuels, qu'il exerce sur elles un contrôle sérieux et il trouvera là un merveilleux instrument tout prêt pour la vulgarisation et le développement des retraites ouvrières, et elle demande encore que le projet de loi sur les retraites ouvrières soit rejeté. Que si l'on admet pour l'Etat de créer ces retraites il y soit pourvu au moyen d'un impôt sur l'ensemble des contribuables.

Que l'Etat encourage par tous les moyens, les institutions de prévoyance et de mutualité seules capables de fonder et de soutenir efficacement l'œuvre de solidarité sociale des retraites ouvrières.

Le Syndicat des filateurs de laines peignées de Tourcoing dans sa réponse au ministre du Commerce dit qu'il y a lieu pour l'Etat d'intervenir dans la question des retraites ouvrières pour les encourager en provoquant la création de caisses de retraites et en facilitant leur fonctionnement par des subventions.

Que les subventions que l'Etat pourrait accorder devraient être prélevées sur le budget des dépenses générales, les frais des retraites ouvrières, constituant une charge sociale incombant au pays tout entier, ne sauraient être imposées seulement à l'industrie.

Qu'une loi bien comprise favorisant davantage l'initiative privée et faisant intervenir par des subventions l'Etat, le département et les communes mette dans ses vieux jours à l'abri du besoin l'ouvrier incapable de travailler.

L'Union Fédérale du triage et peignage de filature et de tissage de Tourcoing dit : « C'est à « tous les citoyens de contribuer à la retraite de « tous les citoyens et proportionnellement à « leurs facultés : imposer uniquement le tra- « vail serait une injustice. »

« En conséquence, les organismes actuelle- « ment existants, mutualité, caisse patronale « etc., subsisteront à condition de procurer à « leurs membres des avantages au moins « égaux. »

Le Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne qui a tant patroné notre œuvre, a, par l'organe de son cercle d'études sociales, décidé qu'il n'est point partisan de tout ou rien ; c'est pourquoi il a cru devoir étudier les articles du projet de loi.

Il propose la retraite obligatoire ; il demande que l'Etat encourage par des subsides tous ceux qui déposeront à la caisse des retraites pour la vieillesse ou participeront aux caisses de retraites fondées par les patrons et surtout par les sociétés de secours mutuels.

Enfin le Congrès National de la Mutualité française, tenu à Limoges en août dernier, a adopté, sur la proposition de M. Mabillard, le vœu suivant :

« Le Congrès affirmant la nécessité d'organiser des retraites pour la vieillesse et l'invalidité du travail suivant les principes démocratiques qui sont l'esprit même de la République, rendant hommages aux efforts tentés dans ce sens par les pouvoirs publics.

« Estimant que la Mutualité par la gratuité de la gestion et le contrôle désintéressé est plus en mesure qu'aucune autre institution d'assurer le service des retraites ouvrières et réalise ainsi la véritable solidarité sociale.

« Émet le vœu que la question soit résolue par le concours de l'Etat et par l'effort collectif. »

Du reste la Chambre des Députés, après une leste et brillante discussion générale qui a montré les difficultés de la question a voté l'article 1er du projet de loi.

Le second paragraphe de cet article est ainsi conçu : « Ces retraites sont assurées par la Caisse Nationale des Retraites ouvrières, la Caisse Nationale des Retraites, les Sociétés de secours mutuels et les Caisses patronales ou syndicales dans les conditions déterminées par les titres 1 et 2 de la présente loi.

Ainsi

Les Sociétés de Secours Mutuels

sont expressément nommées dans ce texte et apparaissent dès le premier article comme un des fondements de la loi au lieu de continuer à être reléguées dans un article particulier et à titre subalterne.

Il nous reste à nous mutualistes à défendre nos institutions, à chercher par tous les moyens à obtenir des garanties et des avantages.

Et si la loi sur les retraites ouvrières est votée nous sortons de cette épreuve agrandis, et que dans tous les cas aucune disposition de la nouvelle loi ne vienne entraver la marche de nos sociétés et qu'on nous conserve tous les avantages acquis par la loi du 1er avril 1898.

D'ailleurs, Messieurs, les sociétés de secours mutuels bien comprises, bien organisées, bien administrées ne sont-elles pas à tous les points de vue préférables. Nos portes sont grandes ouvertes, nous admettons les enfants, les femmes et les hommes quelles que soient leurs opinions politiques et leur condition.

Une critique du projet

Le projet de loi n'admettant que les salariés de l'industrie que fera-t-on des autres,

Dans nos centres industriels que fera-t-on de la femme, de l'ouvrière qui voulant élever sa famille est obligée de quitter l'usine, elle a voulu nourrir elle-même ses enfants, les entretenir, les soigner, elle a voulu rendre sa demeure propre et coquette en cherchant à retenir chez elle son mari et l'éloigner du cabaret.

Arrivée à l'âge de la retraite on dira à l'ouvrière, à cette mère de famille : Tu n'as pas droit à la retraite, tu n'es pas salariée, et pourquoi son rôle n'est-il pas plus beau que celui de l'ouvrière qui a passé toute sa vie à l'usine, n'a-t-elle pas donné à la France des enfants forts et vigoureux. N'a-t-elle pas conservé dans la famille les traditions de morale et d'économie.

A l'ouvrier des champs, à celui qui a arrosé la terre de sa sueur, qui a passé sa vie plié sur le sillon qui souvent repoit une partie de son salaire en nature, à celui-là on dira encore : Tu n'as pas pu cotiser tant d'années, tu n'auras pas de retraite.

Que fera-t-on des petits commerçants, des petits patrons ? voyez-vous ce maréchal-ferrant, travaillant avec un seul ouvrier qui aura contribué quelquefois pendant 30 à 40 ans à la retraite de ce dernier et qui, arrivé à l'âge où ses forces lui manqueront, sera quelquefois plus dans le besoin que son ouvrier. A celui-là on dira encore : Va-t-en, tu n'as pas droit à la retraite, tu n'es pas salarié.

C'est pour toutes ces raisons, Messieurs, que nous devons propager les œuvres comme celle que nous avons fondée.

Ici on accepte tous les ouvriers quelle que soit leur opinion politique ou religieuse, nous sommes heureux d'admettre dans notre caisse de retraites la mère de famille, les enfants, les petits commerçants, les petits patrons.

Demandons aux gens aisés de venir seconder nos efforts, étant certains de trouver chez nous le principe fondamental de la mutualité, à savoir que des cotisations égales doivent toujours assurer aux mutualistes des avantages égaux.

Du reste, Messieurs, n'oublions pas que nous avons comme président d'honneur un vaillant parmi les vaillants, celui qui s'est dévoué tout entier à la chose publique, celui qui cherche par des moyens justes, pratiques et durables l'amélioration du sort des ouvriers. Nous sommes certains que M. Eugène Motte, le député travailleur, sera toujours à la Chambre, le défenseur de l'initiative privée et le protecteur de la Mutualité. (Vifs applaudissements.)

Entre rôdeurs et agents de sûreté

Une bagarre rue Notre-Dame des Victoires. — Coups de couteau et coups de revolver.

Les agents de sûreté Delerue, Triail, Gaillet et Paris, de service de nuit, passaient dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, rue Notre-Dame des Victoires.

Ils y rencontrèrent quatre individus parmi lesquels se trouvaient un maçon Edouard Guelton, 23 ans, individu dangereux, sous le coup d'un mandat d'amener du parquet de Valenciennes, pour escroquerie au jeu de bonneteau.

Ces rôdeurs prirent la fuite poursuivis par les agents qui parvinrent à se saisir de Guelton. Pendant que les agents s'assuraient de lui, les trois compagnons de Guelton et deux autres individus inconnus revinrent sur leurs pas, pour enlever le prisonnier. Une lutte terrible s'engagea alors entre les agents de sûreté et les rôdeurs.

Delerue et Paris, prenant leur revolver, voulurent faire feu, mais leurs coups ratèrent.

Deux des acolytes de Guelton, Joseph Minnaert et Kléber Lagache, sortant alors leurs couteaux-poignards, se mirent à frapper les agents.

La rixe dura vingt minutes.

Triail fut blessé à la main gauche d'un coup de couteau ; Gaillet en reçut un à la main droite et un violent coup de tête en pleine poitrine. Triail a été ensuite renversé par un violent coup de pied à la jambe droite.

Finalement, les six rôdeurs eurent le dessus, dégagèrent Guelton et s'enfuirent.

L'agent Paris a été blessé à la main droite. Aucune des blessures reçues par les agents ne présente de caractère de gravité.

Ces malfaiteurs ont été recherchés par la police dans la journée de lundi.

Quelques-uns ont été aperçus, rue Magenta, promenant comme un trophée la casquette de l'agent Paris qu'ils eut enlevée. Mais ils ont pu s'esquiver.

L'INCENDIE du Peignage de l'Epeule

Les pompiers ont passé la nuit de dimanche à lundi à surveiller et à arroser les décombres de l'incendie du « Vieux peignage » à l'établissement de MM. Vinchon et Cie.

Dimanche, M. Le Huéron Le Kérisel, substitut du procureur de la République, est descendu à Roubaix pour examiner le théâtre de l'incendie.

Il s'est rendu au commissariat du 2e arrondissement où il a entendu M. Prudhomme commissaire chargé de l'enquête en l'absence de son collègue, M. Lecomte, en congé.

En compagnie du commissaire, M. le substitut du procureur de la République s'est rendu au peignage de l'Epeule, où il a visité le lieu du sinistre.

Il est rentré à Lille dans la soirée.

Mariage. — Lundi, à 11 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, a eu lieu le mariage de Mlle Alice Remmery, de Roubaix, avec M. Joseph Van de Calseyde, docteur en médecine, à Lokeren (Belgique).

Nous prions les jeunes époux d'agréer nos meilleurs vœux de bonheur, et leurs familles nos sincères félicitations.

Mariage. — On nous écrit :

Hier a été célébré, à Saint-Joseph, le mariage de M. Achille Carbon, membre du patronage Saint-Henri, avec Mlle Blanche Ghestem.

M. l'abbé Lhermitte, directeur de l'Œuvre, a reçu le consentement des époux, et M. l'abbé Boutte a célébré la messe. M. le curé de Saint-Joseph assistait à la cérémonie avec ses vicaires.

L'harmonie Saint-Pierre prêtait son gracieux concours et a exécuté avec beaucoup de brio et de perfection quelques beaux morceaux de son répertoire. M. Carton, ami des familles, a fort bien chanté un *O Salutaris* de Georges Ghestem et le *Sancta Maria* de Faure. M. Louis Lepers de son côté a donné une belle fantaisie pour violon.

Aux époux nous promettons nos prières pour leur bonheur.

La Grande-Harmonie s'est fait entendre lundi à Saint-Martin, pendant une messe célébrée à midi, à l'occasion de la Sainte-Cécile.

De nombreux amateurs ont écouté avec plaisir l'exécution admirable donnée de morceaux choisis.

Un banquet a eu lieu à 5 heures dans la salle des fêtes des pompiers.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Roubaix aura sa prochaine séance, vendredi soir, 29 novembre, à l'Hôtel-de-Ville.

Parmi les nombreuses questions à l'ordre du jour figurent : Sapeurs-pompiers, sinistre de la rue du Fayet ; canal de Roubaix, reconstruction du pont de Wattrelos ; demandes de liquidation de retraite par M. Prouvost, inspecteur de police, par M. Delacroix, secrétaire en chef du commissaire de police ; par M. Jourdain, secrétaire du commissariat de police de la place Sainte-Elisabeth.

MM. les cambrioleurs continuent... — Pendant la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs que la police recherche, ont pénétré chez Mme Desrume, débitante, rue Lacroix, 18, et sont parvenus en emportant dix bouteilles de liqueur, des oranges, du fromage et des vêtements.

Accidents de travail. — Un ouvrier fileur, François Lesaffre, 28 ans, demeurant au Crétinier, à Wattrelos, travaillant chez MM. Tersynck frères, rue du Nouveau-Monde, s'est foulé le poignet gauche en tombant du rattelier de son métier. M. le docteur Dispa a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez MM. Motte-Bossut, boulevard Gambetta, un cambreur, A. Dooms, rue Faidherbe a eu l'annulaire gauche pris entre le brancard et la caisse d'un tombereau qu'il déchargeait. Les blessures reçues nécessiteront d'après M. le docteur Labbe, une incapacité de travail de 3 semaines.

— Au peignage de MM. Motte frères, une ouvrière soigneuse, Amélie Carlier, 22 ans, s'est brûlée au bras droit en ouvrant un robinet de vapeur. Il en résultera, a déclaré M. le docteur Godefroy, une incapacité de travail de 10 à 12 jours.

— Dans la même usine, une autre soigneuse, Marie Prouvost, 17 ans, rue Desaix, a eu le doigt majeur de la main droite écrasé en graissant des engrenages. M. le docteur Godefroy a ordonné un repos de 15 jours.

— Un maçon, René Patard, 21 ans, demeurant à Lys, a reçu une brique sur l'épaule droite, par suite d'un faux mouvement, en travaillant à l'église du Sacré-Cœur. M. le docteur Dispa a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez les fils d'Alfred Motte, un apprêteur, Eugène Schoon, 25 ans, rue de la Balance, 20, a été blessé au pied gauche par la chute d'une pièce de fer. M. le docteur Dispa a ordonné un repos de 15 jours.

Bris de clôture. — Dimanche soir, un rattacheur, Louis Simon, 22 ans, demeurant rue de Soubise, cour Saint-Pierre, étant ivre, a brisé un carreau à l'estaminet de Mme Veyssière, rue Sébastopol. Il a été arrêté et écroué au dépôt du 2e arrondissement.

A qui le portemonnaie. — Mme Bourgeois, rue de la Perche, 68, a trouvé, dimanche soir vers 4 h., rue Morse, un portemonnaie contenant une certaine somme qu'elle tient à la disposition de qui de droit.

Un cheval appartenant à M. Louis Colin, entrepreneur rue de Naples, 105, s'était échappé, lundi matin, de la cour de l'estaminet du « Pré Catelan », rue du Grand-Chemin, pendant une courte absence de son conducteur ; il a été retrouvé chez M. Demare, vétérinaire, rue de l'Alma.

Enterrement du 24 novembre. — M. Achille Duforest, 9 h. 1/2, Saint-Joseph.

Obit. — Mme Louis D'Halluin, née Uranie Lambin, 10 h., Sainte-Elisabeth.

Pianos. — Toutes les marques. — Conditions avantageuses. — Vente de confiance chez Marcotte, 2, rue de Bois.

BANQUE LYONNAISE

Ordres de Bourse AU COMPTANT ET A TERME

Payement de coupons sans aucune retenue

BANQUE LYONNAISE

54, Grande-Rue, 54

ROUBAIX

Etat-Civil de Roubaix

du 25 novembre

Naissances. — Georges Vandekerkhove, rue Barbe-d'Or, cour Thérin, 4. — Léon Derbaudringhien, rue Delattre, cour Ste-Catherine, 3. — Marthe Morel, rue d'Ath, 13. — Jean Delrue, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 5. — Jean-Baptiste Demunter, rue Decrême, 62. — Albertine Dierkens, rue d'Italie, 78. — Modeste Vasseaux, rue Blanchemaille.

Décès. — Stéphanie Depaepe, 10 ans, rue des Anges, 86. — Clémence Mathon, 66 ans, rue des Arts, 220. — Louis Bétry, 39 ans, rue de Lannoy, 264. — Jules Dericq, 43 ans, au Sartel. — Roméo Delourme, 56 ans, rue Blanchemaille. — Félix Vanderstraeten, 7 ans, rue Blanchemaille. — Sophie Cocheteux, 59 ans, rue Blanchemaille.

Mariages. — Albert Willocq, 26 ans, employé de banque, rue Ampère, 30, et Florence Farvacque, 25 ans, doubleuse, même adresse. — Adolphe Noclin, 29 ans, apprêteur, rue de Maubeuge, *fort* Loridan, 43, et Philomène Everaerdt 23 ans, repasseuse, rue Roeroi, 36. — Jules Demeestère, 30 ans, ourdeur, rue Fontenoy, 117, et Caroline Jung, 28 ans, demoiselle de magasin rue d'Alma, 105.

La Meilleure Marque

Comme pureté, finesse et douceur alliées à la suavité du parfum, le savon PRINCESSE MAKOKO, *signé sur l'étiquette et dans la pâte par Victor Vaissier, réalise la perfection absolue.*

WATTRELOS

Fin de la mission. — La mission prêchée par les RR. PP. Masquelier, Delerue et Arsene, vient de se terminer ; elle a donné des résultats inattendus. Grâce au zèle ardent des dévoués missionnaires, comme nous l'avons dit, tous les sermons ont été suivis par une foule nombreuse et recueillie et bon nombre de conversions ont été obtenues. Deux protestants ont abjuré leur religion pour se faire baptiser dimanche soir, à trois heures, aux vêpres, qui ont clôturé ces belles solennités.

En termes vibrants, le Père Delerue a parlé de la persévérance et, à la fin de ce magnifique sermon, il a fait des adieux les plus touchants. C'était un spectacle grandiose et magnifique de voir cette nombreuse assemblée, témoigner par des larmes des regrets que lui causait le départ de ces prêtres qui avaient déjà conquis l'estime et l'affection de toute cette grande paroisse si chrétienne.

Deux voleurs de tissus surpris par des douaniers. — Dimanche soir, vers 9 h., rue de Tourcoing, les préposés des douanes Guille et Noël ont arrêté deux individus à mine suspecte, porteurs de pièces de tissus qu'ils ont déclaré porter en Belgique.

Les allures louches de ces individus ont décidé les douaniers à les conduire en lieu sûr, mais l'un d'eux a réussi à prendre la fuite. Celui qui a été maintenu se nomme Sarron François, 20 ans, rue Turgot, 20. Les tissus qui paraissent provenir d'un vol commis sur une voiture à Roubaix, ont été saisis. Ces tissus sont en cheviotte couleur gris fer.

Accident. — A l'usine de M. Leclercq-Dupire, un tisserand, Gustave Florin, 55 ans, rue Pierre Catteau, a reçu un rouleau sur le pied droit, ce qui, d'après M. le docteur Laplat, nécessitera un repos de 8 jours.

Etat-Civil de Wattrelos

du 25 novembre

Naissances. — Romain Delannoy, Fort Lillois. — Eléonore Boons, Petit Tourney. — Alfred Parent, Houzarde.

Publications. — Jean Van Malleghem, 22 ans, chauffeur, et Marie Vandevoorde, 18 ans, mécanicienne. — Camille Debuysschar, 24 ans, tisserand, et Clémencia De Cruymer, 23 ans, tireuse. — Jules Vantieghem, 22 ans, tisserand, et Céleste Deschryver, 23 ans, tisserande.

Mariage. — Victor Eeckout, 21 ans, fileur, et Céline Dhalluin, 23 ans, soigneuse.

Décès. — Florentine Coucke, 74 ans, 11 mois, ménagère, Touquet. — Germaine Allsard, 9 mois, rue Thionville.

UNE LETTRE D'YVETTE

Je reçois ce matin, de ma petite amie Yvette, fillette de treize ans, encore à la campagne, la lettre suivante, que je transcris, sans en changer un mot :

Mon bon Docteur,

Je vous écris pour vous dire que je grandis, m'étire et deviens maigre à rendre des points à un faucheux ; le moindre effort m'essouffle, je suis pâle, fatiguée, je tousseotte, c'est pitié de voir.

— Il faut donner de l'huile de foie de morue à cette grande fillette, opine l'Esculape du village.

Et papa, et maman, jusqu'à Miss, tous répètent après l'Esculape : « Mams'elle Yvette, il faut vous mettre à l'huile de foie de morue » !

Vous jugez si je me révolte ! Me voyez-vous, à mon âge, prendre tous les matins une cuillerée d'huile, comme une petite fille bien sage, avec une pastille de menthe par dessus, comme récompense ! C'était bon autrefois, au temps des jupes courtes, quand une pastille de menthe était une prime d'importance. Mais aujourd'hui ! Je sens bien que je ne pourrai recommencer à prendre cette huile de mon enfance... non, je ne puis, dussé-je rester maigre et pâle comme... une morue !

Je n'ai plus d'espoir qu'en vous, mon bon docteur : éloignez de moi ce calice. Il doit bien y avoir autre chose, que vous connaissez, d'aussi fortifiant, d'aussi nourrissant, d'aussi reconstituant, une huile de foie de morue... sans morue.

Allons, Monsieur Revel, un bon conseil à

Votre Yvette.

— Mademoiselle, Monsieur votre père a raison et l'Esculape mon confrère aussi. L'huile de foie de morue est un médicament incomparable pour les jeunes filles qui grandissent trop vite, les enfants peu robustes, pour les faibles de tout âge, surtout quand c'est par la poitrine et par les organes de la respiration qu'ils sont faibles. Très nourrissante par ses corps gras, elle est aussi reconstituante et dépurative par le phosphate, l'iode, tous les sels de la mer qui se sont concentrés dans le foie, du vivant de la morue. Tout serait parfait, si elle n'était souvent difficile à digérer, surtout en été, l'estomac ayant besoin de l'émulsionner sous forme de crème, pour qu'elle soit absorbée. En outre, il y a ce goût de poisson, ce terrible goût qui effraie tant certaine Yvette de ma connaissance.

Heureusement, on sait aujourd'hui la rendre agréable et encore plus active. Ainsi vous, mademoiselle, qui poussez les hauts cris à son seul nom, priez votre papa de faire venir un flacon de *Crème Norwégienne Michel Hansen* de MM. Fouanier, Bon et Cie, de Dijon (retenez bien le nom) : vous la boirez avec plaisir et votre frère, si vous l'invitez, fera claquer la langue en connaisseur. — Qu'est-ce donc que cette *Crème Norwégienne* ? Tout simplement de la meilleure huile de foie de morue de Norwège émulsionnée pour épargner le travail de l'estomac, en une crème délicieuse, d'un goût exquis, et contenant en outre des hypophosphites et des glycérophosphates, si précieux pour nourrir et fortifier les nerfs et aider la formation des os pendant la croissance. Si mon confrère ne la connaît pas, ce qui me surprendrait, dites-lui que je la lui recommande, à l'occasion, comme souveraine contre le rachitisme, la neurasthénie, le lymphatisme, l'anémie, les maladies de la peau, de la gorge et de la poitrine (les toux, bronchites, phtisie, etc.).

J'espère que vous voilà servie à souhait, mademoiselle Yvette, et que vous remercierez bientôt celui qui se dit toujours votre vieux et dévoué

Docteur REVEL.

Pour vos Cadeaux

VOYEZ LA

Fabrique SOYEZ Père, à LILLE

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

La reprise du travail

A Denain, les mineurs avaient décidé, dans la dernière réunion, de reprendre le travail.

Lundi matin, ils se sont présentés aux fosses à 5 heures ; on leur fit observer que, depuis huit jours, la descente était fixée à 7 heures.

A l'heure indiquée, tous se sont représentés aux différentes fosses où ils ne furent pas tous repris pour diverses causes.

C'est donc, jusqu'à nouvel ordre, la grève forcée pour bon nombre de mineurs.

GRATUITEMENT & FRANCO

MM. Fournier Bon et Cie, de Dijon, envoient à toutes les personnes qui leur en font la demande, un échantillon (accompagné de tous les renseignements utiles) de la **Crème Norvégienne Michel Hansen**, afin de vulgariser l'emploi de ce merveilleux produit destiné à détrôner l'huile de foie de morue et les émulsions. Il suffit de le leur demander ; voilà, certes, qui est plus à même de faire apprécier les vertus d'un produit que tous les discours du monde !

L'on peut s'adresser également à M. Poirson, pharmacien à Lille.

SÉRIE ROUGE

A LOOS

Un homme assommé d'un coup de marteau

Hier, un jeune homme a été tué d'un coup de marteau, dans les circonstances suivantes :

Les nommés Vaneste Joseph, âgé de 19 ans, demeurant rue Carnot, et Marchand Jules, âgé de 21 ans, demeurant rue Faidherbe, étaient brouillés depuis quelque temps.

Hier, vers 2 h. 3/4 de l'après-midi, Marchand, sur le point d'entrer à l'estaminet *La Colombe fidèle*, rue Dennequin, aperçut Vaneste qui s'avançait de son côté. Au lieu d'entrer il se dirigea vers son ennemi et l'interpella grossièrement. Vaneste, menuisier de son état, portait à la main un marteau et d'autres instruments de travail. Il saisit son marteau et en asséna un coup tellement violent derrière l'oreille gauche de Marchand que celui-ci tomba lourdement sur le sol.

Des témoins s'empressèrent aussitôt et constatèrent avec stupeur que le jeune homme avait cessé de vivre.

Vaneste se sauva, mais il fut arrêté en face de la mairie par M. Cottignies, commissaire de police, qui le fit mettre en prison et prévint le parquet de Lille ; les juges sont arrivés à Loos dans la soirée.

Mis en face du cadavre de Marchand, Vaneste ne pouvait croire que le coup qu'il avait porté eut causé la mort.

A WASQUEHAL

Quatrième d'assassinat par plusieurs belges

Pendant la nuit de dimanche à lundi, vers 1 heure 1/2 du matin, M. François Vanoosthuysse, âgé de 49 ans, garçon brasseur au service de M. Brulois, brasseur à Croix, et habitant le quartier du Fort-Bayard, se trouvait en face de l'estaminet de la « Grappe de Raisin », tenu par M. Wilfart, quand il fut assailli par plusieurs individus, sujets belges qui avaient fait pendant la soirée de nombreuses libations dans différents estaminets de Wasquehal.

L'un d'eux, paraît-il, avait dit en retournant à son domicile qu'il voulait tuer le premier français qu'il rencontrerait. Ce fut sans doute pour mettre ce projet à exécution que ces individus s'armèrent de fourches et s'acharnèrent sur M. Vanoosthuysse avec une férocité inouïe.

Au moment où celui-ci était tombé sous les coups qui l'accablèrent, un jeune homme de 17 à 18 ans, Louis Lauwarin, témoin de la scène, alla avertir sa famille. Le fils Vanoosthuysse sortit immédiatement et alla appeler le garde Selosse, qui se rendit sur les lieux et arrêta l'un des agresseurs Henricus Verlieden, 23 ans, né à Ouestkflandre, arrondissement de Gand (Belgique). Les autres malfaiteurs ont pris la fuite à l'arrivée du garde : Verlieden est probablement le principal coupable, car les instruments qui ont servi à frapper la victime viennent de chez M. Deldalle, fermier, où il travaillait et n'ont pu être enlevés que par lui.

Les agresseurs se sont servis d'un déplantoir, instrument qui sert à l'arrachage des betteraves. Ils lui ont enfoncé la pointe de cet outil dans le coude droit avec une violence telle que celle-ci a pénétré dans l'articulation. Ils lui ont donné également un coup de pointe au-dessus de l'œil droit, puis ils ont frappé le malheureux avec le fer de l'outil sur la tête : les angles de cet instrument ont produit le même résultat qu'un couteau et ont déterminé trois plaies à la tête très étendues et profondes. Le blessé baignait dans son sang. De nombreuses sutures ont été faites dans la nuit par M. le docteur Butin.

Pour le moment l'état du blessé n'est pas trop grave, bien qu'il souffre beaucoup : la blessure du coude est cependant grave.

M. Vanoosthuysse sera tenu au moins un mois sans pouvoir travailler.

Verlieden qui a passé la nuit à la prison municipale a été conduit à Roubaix par les gendarmes.

Une enquête est ouverte.

On a retrouvé aux environs de la ferme de M. Deldalle, des morceaux de fourches cassées qui ont dû servir aux auteurs de cette inqualifiable agression, qui a produit dans la population de Wasquehal une légitime indignation.

A LA CROIX-BLANCHE

Un meurtre

Dimanche, vers 11 heures du soir, le sieur Henri Delbecque, 24 ans, courtier en laines au service de M. Boulque, fabricant à Tourcoing, et demeurant rue d'Oran, à Croix, a tué d'un coup de revolver M. Paul Despierre, 24 ans, marchand de brosses, 45, rue de Barpaume, à la suite d'une querelle de jeu.

Le drame s'est déroulé à l'estaminet du *Demi-Cercle*, tenu par M. Théodore Catteau, à la Croix-Blanche. Voici dans quelles circonstances :

Discussion de jeu

Henri Delbecque et Paul Despierre avaient passé l'après-midi de dimanche à jouer aux cartes avec plusieurs de leurs amis.

Vers 7 h. du soir, au moment où les partenaires jouaient au piquet, on constata qu'il manquait à la caisse servant à payer les gagnants, la faible somme de 40 cent.

Une violente dispute s'éleva immédiatement entre Despierre et Delbecque. Despierre prétendit que Delbecque n'avait pas versé ses 10 centimes. Ce dernier affirma le contraire et accusa son partenaire de les avoir enlevés.

Les joueurs en vinrent aux mains. Quelques personnes qui se trouvaient dans la salle d'estaminet, ainsi que les amis des deux batailleurs, les séparèrent aussitôt.

Delbecque sortit de l'estaminet proférant des menaces à l'adresse de Despierre, disant qu'il lui ferait regretter de l'avoir égratigné.

Le meurtre

Le courtier courut chez lui, rue d'Oran, et y prit un revolver, qu'il chargea de six balles.

Delbecque revint alors vers l'estaminet Catteau, suivi par sa femme, qui le suppliait de rentrer chez lui.

A l'entrée de Delbecque dans la salle de débit, Despierre se trouvait assis près du comptoir, causant avec ses amis, de l'incident qui venait d